

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal

Lundi 30 novembre 2015, 17 h 30

À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel et M. Mike-James Noonan.

En l'absence de MM. Claude Lacroix et Stéphane Hamel.

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

375-11-15

1. Avis de convocation

Considérant les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 27 novembre 2015, conformément à l'article 156 du CMQ ;

Considérant l'article 153 du CMQ ;

Considérant le dépôt du Rapport de signification Doc 27-11-2015 ;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

Document déposé : DOC-375-11-15

376-11-15

2. Ouverture de la séance extraordinaire

À 17h30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

377-11-15

3. Adoption de l'ordre du jour

Messieurs les conseillers Claude Lacroix et Stéphane Hamel arrivent à 17h35.

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous, conformément aux articles 152 et 153 du CMQ :

1. Avis de convocation ;
2. Ouverture de la séance extraordinaire ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Résolution - Détermination de l'endroit de tenue des séances du conseil municipal ;
5. Avis de motion – Règlement 512 modifiant de nouveau le Règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015 afin de prévoir des compensations de taxes municipales pour certaines unités d'évaluation ;

6. Résolution – Autorisation d'affectation de 100 000\$ de salaire du Budget 2015 au Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence ;
7. Résolution – Autorisation d'affectation de l'annuité de l'emprunt de la centrale électrique de l'année en cours à l'emprunt pour la centrale électrique – Résolutions 238-07-15 et 239-07-15 relatives au Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence ; (**Retiré**)
8. Dépôt - État comparatif des revenus et dépenses ;
9. Résolution – Autorisation de la mise en vente du lot numéro 4 367 862, sis au 129, rue du Parc;
10. Période de questions.

Adoptée à l'unanimité

378-11-15

4. Détermination de l'endroit de tenue des séances du conseil municipal

Considérant les articles 9.1 et 9.2 du Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De désigner la salle de réunion de l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, pour la tenue des séances du conseil municipal ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

379-11-15
AVIS DE
MOTION

5. Avis de motion – Règlement 512 modifiant de nouveau le Règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015 afin de prévoir des compensations de taxes municipales pour certaines unités d'évaluation

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Mario Lemire donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 512 – Règlement modifiant de nouveau le Règlement (490) établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015 afin de prévoir des compensations de taxes municipales pour certaines unités.

6. Autorisation d'affectation de 100 000\$ de salaire du Budget 2015 au Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence

Avec le consentement unanime des membres du Conseil, ce point est reporté.

7. Autorisation d'affectation de l'annuité de l'emprunt de la centrale électrique de l'année en cours à l'emprunt pour la centrale électrique – Résolutions 238-07-15 et 239-07-15 relatives au Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence

Retiré.

380-11-15

8. Dépôt - État comparatif des revenus et dépenses

En vertu de l'article 176.4 du CMQ, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'État comparatif des revenus et dépenses au 23 novembre 2015:

Document déposé DOC 382-11-15

381-11-15

9. Autorisation de la mise en vente du lot numéro 4 367 862, sis au 129, rue du Parc

Considérant les articles 6.1 et 14.2 du CMQ;

Considérant la Politique sur la vente d'immeubles municipaux autrement que pour défaut de paiement de taxes adoptée le 8 septembre 2015 ;

Considérant que la Municipalité désire se départir du lot 4 367 862, sis au 129, rue du Parc, faisant partie de la réserve foncière ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le directeur général à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la vente du lot 4 367 862, sis au 129, rue du Parc, conformément aux dispositions de la *Politique sur la vente d'immeubles municipaux autrement que pour défaut de paiement de taxes* ;
- 2) De fixer la mise à prix minimale pour cette vente à 105 000 \$;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

382-11-15

10. Période de questions

À 17h59, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, s'est terminée à 18h26.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

383-11-15

11. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 18h26.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. Le maire ou du président de la séance, le cas échéant.